



Assemblée générale

Distr. limitée
8 mai 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 7 de l'ordre du jour

**Organisation des travaux, adoption de l'ordre
du jour et répartition des questions inscrites
à l'ordre du jour : rapports du Bureau**

Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale

Prorogation de la procédure de prise de décisions applicable à l'Assemblée générale pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19)

L'Assemblée générale décide que sa décision 74/544 du 27 mars 2020 restera en vigueur jusqu'à la fin du mois de juin 2020 et que ses organes subsidiaires peuvent appliquer la procédure définie dans cette décision.

